

Compte-rendu de la réunion ordinaire des référents de proximité

Etablissement PRODUITS

31 mai 2024

Début de réunion : 09h00

Fin de réunion : 10h35

Etaient présents : P

Etaient absents : A

Liste des référents de proximité :

Représentants de la Direction :

Chef d'établisseme

Responsable Relations Social

1. Points d'information du Chef d'établissement

➤ Points d'Actualité

✚ **Business** : mois de mai au-dessus des attendus d'un point de vue Merchandise et Food. On va rentrer dans une période complexe avec les JO. Majoritairement ce seront des français qui viendront, peu de touristes étrangers qui vont éviter de venir à Paris durant cet événement. Nous n'allons donc pas bénéficier du guest mixte qui fait la force de notre activité durant cet été. Des campagnes de publicité vont être mises en place à Paris et Londres afin de déclencher des achats/venues de dernière minute. Nous regardons quels pourraient être les impacts liés au déplacement des cast members, mais pour l'instant aucun.

✚ **Projet ERP** : lancement initialement prévu en juin, mais décalé à une date qui reste à confirmer. L'objectif étant de s'assurer que le lancement du nouvel entrepôt Megara et des systèmes informatiques soient optimaux.

nde à ce que l'on soit vigilant sur la date de démarrage, privilégier le 4 du mois et non le 1^{er} du mois en raison de l'édition des documents de fin de mois au début de chaque mois.

✚ **Fermeture de Studio 1 pour travaux** (Restaurant En Coulisse et Boutique Légendes d'Hollywood) le 26 avril dernier pour une durée d'un an.

✚ **Fermeture boutique Disney village** : Art Gallery, Légo et Disney Fashion depuis le 06 mai dernier. Réouverture début décembre 2024 avec un nouveau concept.

✚ **Spectacles Alice et la Reine de cœur : retour au pays des merveilles** - lancement le 25 mai

✚ **Retour de notre spectacle nocturne iconique *Disney Illuminations*** à partir du 31 mai. Quelques ajustements en cours concernant la qualité du spectacle. Il est également regardé à ce que l'ensemble des spectacles proposés aux guests sur les studios ne se fassent pas au même moment pour que les guests aient l'opportunité d'y assister.

✚ **Célébrez le mois des fiertés** : Disneyland Paris célèbre les Fiertés le samedi 29 juin 2024 ! Ressentez le bonheur d'être ensemble pour célébrer les fiertés. Le temps d'une journée, vivez une expérience, pleine de vie et de couleurs avec des animations spéciales :

La Pré-Parade Disney Arc-en-Ciel

Rejoignez Mickey, Minnie, Pluto, Dingo et Donald lors de la Pré-Parade Disney Arc-en-Ciel et défilez pour célébrer la diversité, à 11 h dans le Parc Disneyland.

Deux nouveaux Pin's Cast Member Exclusive

À partir du samedi 29 juin, retrouvez deux nouveaux pin's Disneyland Paris Pride Cast Member Exclusive en édition limitée en vente à la boutique Jessica (bâtiment ImagiNations) de 11 h à 17 h :

- Pin's « Name Tag » limité à 1 000 exemplaires, 6 € l'unité.
- Pin's « Be proud be you » limité à 1 000 exemplaires, 10 € l'unité.

Des conférences engagées et inspirantes le 18 juin 2024 : notez la date !

Mardi 18 juin au New York Convention Center du Disney Hotel New York – The Art of Marvel,

Loto Pride par le réseau Disney Pride

Afin de clôturer cette journée de conférences, le réseau Disney Pride vous invite à un moment festif le 18 juin 2024 à 18h au New York Convention Center du Disney Hotel New York – The Art of Marvel. L'occasion de célébrer ensemble le Mois des Fiertés avec, pour la première fois, un Loto Pride avec plein de goodies et surprises à gagner ! Inscriptions sur [Cast Résa](#) !

 **Cast Member party** le 03 juillet 2024

- **Point sur les effectifs** : 30 avril 2024
325 Cast members répartis :
281 CDI : 178 femmes et 103 hommes
44 CDD : 35 femmes et 9 hommes (dont 34 Alternants : 28 femmes et 6 hommes)
Concernant les 10 CDD (hors alternants) : 7 CDD remplacement date à date, 1 CDD remplacement durée minimale et 2 CDD surcroît exceptionnel d'activité

➤ **Points d'actualité sociale**

- Début négociation Télétravail le 04 juin prochain

2. Situations pour lesquelles une réponse n'a pas été apportée ou pour lesquelles il existe une réelle difficulté d'interprétation

Workday :

Il est fait d'une problématique rencontrée sur workday concernant la mise à jour des objectifs. Lorsque le salarié souhaite saisir son objectif comme réalisé celui-ci se voit automatique rejeté même si le statut est 'réalisé'. Le système Workday annonce l'anomalie permanente suivante :
« Erreur sur la page
- Compliance Training (TWDC Required Commitment) le statut sélectionné ne peut pas être appliqué à un engagement requis. Veuillez choisir un statut « En cours ». (Évènement lié à l'Priorité / Engagement »

Nous avons pris note du point remonté. Des tests ont été effectués et aucune problématique rencontrée sur la mise à jour des objectifs. Il est conseillé au cast member qui rencontre ce problème d'en faire part à son responsable hiérarchique afin que soit identifiée l'origine du problème ne permettant pas la mise à jour des objectifs.

Défraiements kilométriques : 1/2 journée travaillée sur site

Il est à nouveau confirmé que le remboursement d'un trajet même si le salarié ne travaille qu'une demi-journée est possible dans le respect des règles d'éligibilité et que selon les dispositions de l'accord Télétravail « à la demande du salarié, le télétravail pourra s'exercer par demi-journée, même si le principe reste de télétravailler par journée entière »

Concernant le point remonté à savoir que certains salariés se sont vus convoqués par leur responsable à ce sujet. Le Chef d'établissement a pris note de l'information et fera le point sur son périmètre.

Formation : Compte professionnel de formation

En février 2024, selon les précisions du ministère des Finances, il a été annoncé que les salariés devront prendre 10 % du coût de la formation choisie. Dorénavant, au lieu d'être exprimée en pourcentage, elle est établie à une somme fixe de 100 euros que chaque employé devra verser pour pouvoir bénéficier d'une formation financée par son Compte Personnel de Formation (CPF). Cette mesure, qui est envisagée d'entrer en vigueur à partir du 1er mai 2024, vise à encourager les bénéficiaires à prendre leurs responsabilités dans le choix de leurs formations, tout en contribuant à la stabilité financière du système de formation professionnelle en France. Si le salarié prend en charge via son CPF une formation à destination de l'entreprise, Disneyland Paris prendra t'elle en charge à la place du salarié les 10% demandé par l'état ?

Il est rappelé que ce point ne relève pas de la compétence du Chef d'établissement. le CPF est un compte qui appartient à son titulaire, il n'est pas rattaché au contrat de travail.

Concernant le décret de 2024, la participation obligatoire de 100 euros est imputée au salarié qui mobilise son compte pour financer une formation et non imposée à l'entreprise.

Divers : déclaration d'impôt

Pour faire suite à la demande, il est indiqué que du fait du changement de notre siège social en cours d'année, la déclaration d'impôt préremplie sur le revenu pourra comporter 2 lignes concernant la rémunération en lien avec EuroDisney Associés S.AS. Ceci n'a aucun impact sur le contrat de travail des salariés.

La prochaine réunion aura lieu le jeudi 18 juillet 2024 à 09h00, dans la salle de réunion Steam Roller 1er étage du bâtiment Mickey Mouse. Les situations éventuelles devront parvenir au Chef d'établissement au plus tard le samedi 29 juin 2024 à 23h59 (soit 4 jours avant l'envoi de la convocation prévue le jeudi 04 juillet 2024).
--